



# LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol. 27, N° 17

19 novembre 2018

## VACCINATION DES FEMMES ENCEINTES CONTRE LA COQUELUCHE : Offre de service de vaccination dans la région

Par : D<sup>re</sup> Joane Désilets, adjointe médicale en maladies infectieuses, et Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers

### MISE EN CONTEXTE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, suite à une recommandation découlant d'un avis du Comité sur l'immunisation du Québec (<https://www.inspq.gc.ca/publications/2369>), l'indication de vacciner les femmes enceintes contre la coqueluche à chaque grossesse est incluse au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

Grâce au transfert d'anticorps au fœtus par le placenta, cette stratégie de vaccination permettra aux bébés de naître avec une quantité importante d'anticorps contre la coqueluche et d'être protégés contre la maladie avant la première vaccination de routine prévue à l'âge de 2 mois. L'efficacité de cette mesure est évaluée à 90 % pour prévenir les hospitalisations et à 95 % pour prévenir les décès liés à la coqueluche chez les bébés âgés de moins de 3 mois.

L'administration du vaccin dcaT durant la grossesse est jugée sécuritaire pour la femme enceinte et pour le fœtus. De plus, l'utilisation de ce vaccin à intervalle plus rapproché n'est pas associée à des manifestations cliniques plus fréquentes ou intenses suivant la vaccination chez la femme enceinte.

Pour de plus amples informations sur cette nouvelle indication, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a produit un document sous forme de questions et réponses à l'intention des professionnels de la santé. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/docuement-002074/>

### CALENDRIER D'ADMINISTRATION

Administrer une dose du composant contre la coqueluche (vaccin dcaT) à **chaque grossesse**, peu importe les antécédents vaccinaux et l'intervalle depuis la dernière dose.

- **Vacciner de préférence entre 26 et 32 semaines de gestation.**
- Ne pas redonner le vaccin à une femme enceinte l'ayant reçu avant 26 semaines de gestation.
- Le vaccin peut être donné jusqu'à la fin de la grossesse s'il n'a pas été donné avant 33 semaines de gestation.

## OFFRE DE SERVICE DE VACCINATION

Différentes options sont offertes aux femmes enceintes de Lanaudière afin qu'elles reçoivent le vaccin au moment opportun.

### • VACCINATION EN CLSC

Les femmes enceintes pourront communiquer directement avec leur CLSC afin d'obtenir un rendez-vous pour recevoir le vaccin. La vaccination des femmes enceintes est assurée par l'équipe de prévention-promotion 0-5 ans.

Lors d'une consultation des services en CLSC, la vaccination sera également offerte de façon ponctuelle aux femmes enceintes qui n'auraient pas encore reçu le vaccin à partir de la 26<sup>e</sup> semaine de gestation.

#### Projet pilote au CLSC de Joliette dès le 19 novembre

Pour la MRC de Joliette, un projet est instauré dès le 19 novembre 2018 afin d'offrir la vaccination aux femmes enceintes immédiatement après leur test de dépistage du diabète de grossesse. Leur rendez-vous pour la vaccination sera pris lors de leur appel pour le test de glucose.

Ce projet pilote a pour but d'évaluer si l'intégration de cette vaccination au même moment que le test pour le dépistage du diabète de grossesse, qui est une visite déjà prévue, permettra de rejoindre davantage les femmes enceintes en limitant ainsi le nombre de visites.

### • VACCINATION DANS LES GMF ET CLINIQUES MÉDICALES

Puisque le vaccin dcaT est déjà disponible dans plusieurs GMF et cliniques médicales de la région, les femmes enceintes peuvent également être vaccinées lors de leur suivi de grossesse dans ces établissements.

## DÉPLIANT D'INFORMATION POUR LES FEMMES ENCEINTES

Un dépliant a été produit par le MSSS afin d'informer les femmes enceintes lors du suivi de grossesse au sujet du vaccin gratuit contre la coqueluche.

L'outil peut être consulté et commandé directement sur le site Internet du MSSS à l'adresse suivante :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002176/>.

Il est également possible d'en commander des copies directement à la DSPublique de Lanaudière en communiquant avec le service des maladies infectieuses au 450 759-6660, poste 4459.



#### Publication

Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

#### Responsable de la publication

D<sup>re</sup> Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

#### Avec la collaboration de

D<sup>re</sup> Dalal Badlissi, médecin-conseil, Service de prévention, de promotion et d'organisation communautaire

Nathalie Caron, chef de l'administration de programme prévention/promotion (0-18 ans)

Michelle Dubé, chef de l'administration de programme prévention/promotion (0-5 ans)

#### Mise en page

Manon Gingras, agente administrative, Service de protection des maladies infectieuses et de santé environnementale.

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2018

#### Dépôt légal

Quatrième trimestre 2018

ISSN 1718-9497 (PDF)

1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Documentation*, dans la rubrique *Santé publique* sous l'onglet *Bulletins* du site du CISSS au :

[www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.